



Commission Locale de l'Eau  
du Bassin de la Vouge  
Secrétariat : SBV

Gevrey-Chambertin, le 29 septembre 2020

Madame ZITO Florence  
Présidente de la  
Commission Locale de l'Eau  
du Bassin de la Vouge

A

Madame la Directrice de la DDT de Côte d'Or  
57 rue de Mulhouse  
BP 53317  
21 033 DIJON CEDEX

Affaire suivie par : Nicolas BOILLIN

Objet : Avis sur le projet d'AP modifiant l'arrêté cadre « sécheresse » dans le cadre de l'harmonisation régionale Bourgogne-Franche-Comté

Référence : 2020\_10\_Projet AP Cadre Régional sècheresse

Madame la Directrice,

Pour faire suite à la réunion de concertation organisée le 24 septembre 2020 sur le sujet ci référencé, je vous confirme que la CLE de la Vouge souhaite une amélioration du projet d'arrêté cadre, notamment sur les points :

- Limitation de l'usage de l'eau pour les plantes « en pots » ;
- Limitation de l'usage de l'eau pour les stades enherbés ;
- Gestion des limitations / restrictions des usages de l'eau pour les non professionnels à l'échelle départementale et non par sous-bassins.

L'économie générale des restrictions, que je vous propose de mettre en œuvre, est de conforter les usages prioritaires de l'eau lors des sécheresses que nous subissons dans les prochaines années / décennies.

Je tenais à vous rappeler que la nappe de Dijon Sud et le bassin de la Vouge ont respectivement été classés en Zones de Répartitions des Eaux en 2005 et 2010 afin de gérer au mieux ces périodes de tensions et tendre à ce qu'il ne soit pas pris plus de 2 années sur 10 des arrêtés de limitations d'usage. C'est ainsi que des Etudes des Volumes maximums Prélevables ont été menées entre 2010 et 2011 et se sont traduites par la définition de « quotas » entre usages ainsi que des Débits Minimum Biologiques sur cinq points du bassin versant. Force est de constater que l'objectif de ne pas limiter les usages plus de 8 années sur 10 n'est malheureusement pas atteint.

Nous nous devons collectivement de prendre des décisions qui contraignent plus les usages de l'eau, afin de protéger nos cadre et mode de vie d'une part et que chacun prenne pleine conscience des

CLE Vouge – 25 avenue de la gare – 21 220 Gevrey Chambertin  
Téléphone : 03-80-51-83-23  
Courriel : [bassinvouge@orange.fr](mailto:bassinvouge@orange.fr)  
Site Internet : [www.bassinvouge.com](http://www.bassinvouge.com)  
[www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge](https://www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge)

défis qui nous attendent d'autre part. Les usagers doivent aujourd'hui modifier de manière significative leurs pratiques.

Les propositions que nous nous faisons pourraient paraître extrêmes à certains, mais le temps ne doit plus être aux décisions « molles » au regard des derniers étés qui ont vu les records de températures, de baisses des étiages, de vidanges des nappes, battus, années après années.

Vous trouverez en pièce jointe le fichier reprenant l'ensemble des propositions que souhaiterions voir inscrites dans le nouvel arrêté cadre.

Ne doutant pas que celles-ci auront un écho favorable ;  
Veuillez agréer, Madame la Directrice, mes salutations distinguées.

La Présidente de la CLE de la Vouge  
Florence ZITO



Pièce jointe : projet\_tableau\_mesures\_BFC\_2020\_RMQ\_CLE Vouge

Copie à :

- DDT - Service de l'Eau et des Risques - Bureau Police de l'Eau
- DREAL Bourgogne-Franche-Comté
- Messieurs les Présidents des CLE de l'Ouche et de la Tille
- Monsieur le Président de l'Inter CLE Nappe de Dijon Sud
- Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau RM&C – délégation de Besançon

CLE Vouge – 25 avenue de la gare – 21 220 Gevrey Chambertin  
Téléphone : 03-80-51-83-23  
Courriel : [bassinvouge@orange.fr](mailto:bassinvouge@orange.fr)  
Site Internet : [www.bassinvouge.com](http://www.bassinvouge.com)  
[www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge](https://www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge)